

**Bureau du 26 février 2007**

**Décision n° B-2007-4946**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées avenue de l'Hippodrome et rues de l'Eglise et de Lyon et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'aménagement de la future place du Marché à la Tour de Salvagny, la Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain, l'une de 2 789 mètres carrés et l'autre de 328 mètres carrés, situées avenue de l'Hippodrome et rues de l'Eglise et de Lyon à la Tour de Salvagny et cadastrées sous les numéros 188, 110, 251 et 249 de la section AL.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de la Tour de Salvagny consentirait à céder les biens en cause au prix de 75 € le mètre carré, soit 33 775 € admis par les services fiscaux et rendus libres de toute location ou occupation (la construction à usage de kiosque édifié sur la parcelle AL 249 devant être démolie par la Commune) ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées avenue de l'Hippodrome et rues de l'Eglise et de Lyon à la Tour de Salvagny et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0792 pour la somme de 4 565 000 € le 15 juin 2006.

**4° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 pour un montant de 233 775 € pour l'acquisition - exercice 2007 - compte 211 300 - fonction 824 pour un montant de 3 278 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,